

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1589

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1589 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KOURAB Brahim

Date de naissance : 27 - 01 - 1952

Adresse : EL KSIBA Nassira (86160)

BP 84 EL KSIBA

Tél. : 06 70 69 67 71 Total des frais engagés : 878, 10 DHS Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. TARIK ELAOUALI
CHIRURGIEN UROLOGUE
Borj BENI MELLAL ; étage 1 : N12
BENI MELLAL

121281794

Date de consultation : 24 / 10 / 2023

Nom et prénom du malade : Kourab Brahim Age : 70 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HBP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Benimella

Le : 24 / 10 / 2023

Signature de l'adhérent(e) : Brahim

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº P19-038976

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1589

Nom de l'adhérent(e) : KOURAB

Total des frais engagés : 878, 10 DHS

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/10/23	CS		300 DH	DR TARIK EL AOUAII CHIRURGIEN UROLOGUE BOU BEN MELLA stage 1 ; N°10
31/10/23	urinal		6	DR TARIK EL AOUAII BEN MELLA stage 1 ; N°10

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	BON DE VENTE Montant de la Facture
Sté Pharmacie Tamagnount 121 AV. Tamagnount 23000 Béni Mellal Tél: 05 23 42 42 30 122055445	24-10-2023	358,70 DH
<i>PHARMACIE NOUVEAU</i> 52/54 Bd. Bir Anzarane	31/10/23	219,40 DH

EL KSIBA INPE : 122045685
Tél AN 089-5050

Tél. 0895 50 50 50 - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VIOLET ADHERENT

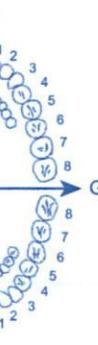
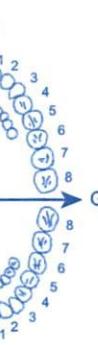
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G B		MONTANTS DES SOINS
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Tarik ELAOUALI

Chirurgien Urologue — Andrologue
Ancien médecin à l'hôpital militaire Mohamed V — Rabat
Ancien médecin aux hôpitaux de France
Diplôme en cancérologie Génito-Urinaria à l'université Paris Saclay
Prostate, reins et vessie
Endoscopie diagnostique et interventionnelle, calculs de l'appareil urinaire
Infertilité masculine, incontinence urinaire,
dysfonction érectile et circoncision



الدكتور طارق الأولي

أخصائي في أمراض وجراحة المسالك البولية والاعضاء التناسلية
طبيب سابق بالمستشفى العسكري محمد الخامس الرباط
حاصل على دبلوم سرطان المسالك البولية والأعضاء التناسلية بباريس
أمراض البواسطات، المثانة والكلية، الحراقة والتشخيص بالمنظار،
حمى، إلakk البولي، التهاب المجرى الدامي، الإلحاد البولي،
الضعف الجنسي، المثانة

Ordonnance Médicale

Béni Mellal, le : 31/10/23

Mr/Mme : KOU.RAB. Bashim

109,70 x 2
~~1 - Tenif 5,4 g~~ ← 267g

1 gel/j. le soin au coucher p/t 2 nis

~~219,40~~

Pharmacie Nouvelle
52/54 Bd. Bir Anzarane
EL KSIBA
Tél. : 0808 50 52 30

LOT	231880	1
EXP	08 2026	
PPV	109.70	

Dr. TARIK ELAOUALI
CHIRURGIEN UROLOGUE
Borj BENI MELLAL ; étage
BENI MELLAL

LOT	224124	1
EXP	12 2025	
PPV	109.70	



Bd Mohammed V, Borj Béni Mellal, 1e. étage Appt 10, Béni Mellal

شارع محمد الخامس، برج بني ملال الطابق الأول الشقة رقم 10 ببني ملال

0523486666

Dr.elaouali@gmail.com

Dr. Tarik ELAOUALI

Chirurgien Urologue — Andrologue

Ancien médecin à l'hôpital militaire Mohamed V — Rabat

Ancien médecin aux hôpitaux de France

Diplômé en cancérologie Génito-Urinaria à l'université Paris Sainte-Clotilde

Prostate, reins et vessie

Endoscopie d'agnostique et interventionnelle, calculs de l'appareil urinaire

Inertfilité masculine, incontinence urinaire,

dysfonction érectile et circoncision



الدكتور طارق الأولي

أخصائي في أمراض وجراحة المسالك البولية والأعضاء التناسلية

طبيب سابق بالمستشفى العسكري محمد الخامس - الرباط

حاصل على دبلوم سرطان المسالك البولية والأعضاء التناسلية بباريس

أمراض البروستات، المثانة والكلم، الجراحة والتشخيص بالمنظار،

حصى المسالك البولية، القمع عند الرجال، الإلإنات البولي،

الضعف الجنسي، الختانة

Ordonnance Médicale

Béni Mellal, le : 24/10/23

Mr/Mme : KOUKAB Boushir

109,70

1- Tenej 0,4g



1H.30

Agul/jj él'sai pt 1m

249,00

2- Plarys



1H.30

Agul/jj dentin pt 1m

T = 358,70

Sté Pharmacie Tamagnount
SARL AU
121 AV. Tamagnount
23000 Béni Mellal
Tél: 05 23 42 42 30

DR. TARIK ELAOUALI
CHIRURGIEN UROLOGUE
Borj BENI MELLAL ; étage 1 ; N10
BENI MELLAL



Bd Mohammed V, Borj Béni Mellal, 1er étage Appt 10, Béni Mellal

شارع محمد الخامس، برج بني ملال الطابق الأول الشقة رقم 10 ببني ملال

0523486666

Dr.elaouali@gmail.com

LOT 231880 1
EXP 08 2026
PPV 109.70

Lot N° : PL 01

Date d'exp : 04/2026

PPC : 249.00 MAD TTC

®

FORME ET PRESENTATION

Gélule, Boite de 30.

COMPOSITION

Extrait sec de pollen et pin maritime (Plasys) actif breveté 300mg, Lubrifiant : Stéarate de Mg, Agent de charge : Maltodextrine, Capsule végétale en HPMC.

PROPRIETES

PLASYS est un produit composé d'actifs qui améliorent le confort urinaire masculin.

CONSEIL D'UTILISATION

1 gélule par jour

PRÉCAUTION D'EMPLOI

*Ne pas laisser à la portée des enfants.

*A conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Fabriqué par Les laboratoires Bioxpert Maroc.

Promotion médicale et distribution par les Laboratoires Bottu Maroc.

Complément Alimentaire n'est pas médicament.

Enregistrement du ministère de la santé :

N°DA20202010634DMP/20UCA/V1

Agrement Onssa n° : CAPV.9.149.19